

# Compte rendu du conseil municipal N° 7 du 8 décembre 2020

Membres présents : Bernard FERRET- Nicolas BONDUELLE - Sandra VICENTE – Sylvain RICOLA - Francine DANIEL - Nicolas RAYNAL - Guilène ANDURAND - Michel PIERIE - Nicolas TRICHAUD - Sandrine VILLENEUVE - Gilles FORT - Corinne ROJO - Marie BERGOUGNOUX - Verena VOARINO - Jacques RIVIEYRAN

## Convocation du 2 Décembre 2020

La réglementation actuelle, pendant l'état d'urgence sanitaire, impose que cette réunion se tienne avec un nombre de personnes limité. Le public est autorisé à entrer avec un maximum de 25 personnes.

**Absente excusée :** Corinne ROJO

**Procuration (s) :** Corinne ROJO à Gilles FORT

**Secrétaire de Séance :** Nicolas TRICHAUD

## Approbation du compte rendu du conseil N° 6 du 10 Novembre 2020.

A la demande du Maire, le conseil accepte à l'unanimité l'ajout du point trois en délibération

## Délibérations

### 1. Vente par la Sarl LABASTIDOLE de la parcelle B1749 (Bernard FERRET)

En 2001, la préfecture a autorisé la Ste LABASTIDOLE à réaliser la construction d'un Lotissement dénommé "L'Herm" Rte de Laval. Il a été demandé pour la réalisation de ce lotissement la construction d'un bassin de rétention. Dès la fin des travaux du lotissement le propriétaire avait fait part de sa volonté de céder pour l'euro symbolique la parcelle à la collectivité qui l'avait refusé. Ce bassin de rétention est resté propriété de la SARL depuis cette date-là et n'a fait état d'aucun entretien malgré de nombreuses relances effectuées par la mairie. A ce jour, la Sarl LABASTIDOLE propose à nouveau de céder cette parcelle toujours pour l'€ symbolique.

**Question soumise au vote :** Acceptation de la proposition de cession pour l'€ symbolique de la parcelle B 1749 pour une contenance de 247 m<sup>2</sup> (charge à la commune des frais inerrants à l'acte) et autorisation au Maire de signer les documents liés à la vente.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

### 2. Enquête publique pour aliénation d'une partie d'une voie communale (Bernard FERRET)

A la suite d'un bornage de parcelles privées effectué par un géomètre à la demande d'un administré, le géomètre en question a constaté une anomalie sur une surface qui jouxte la voirie communale VC 38 lieu-dit Castillou, erreur vraisemblablement issue d'une division antérieure. Après visite et contrôle sur le terrain, il semble bien qu'il n'y ait aucune raison valable pour que cette surface soit propriété de la mairie, elle fait partie d'une continuité d'un bâti dont l'administré a toujours pensé en être le propriétaire.

Afin de régulariser cette surface de 22 m<sup>2</sup> appartenant au domaine public de la commune et de la céder à l'administré demandeur, il convient de procéder au préalable à une enquête publique.

**Question soumise au vote :** Le conseil donne un accord de principe pour la cession de la parcelle de 22 m<sup>2</sup> sise au lieu-dit Castillou sous réserve d'avis favorable donné par la conclusion de l'enquête publique, autorise la nomination d'un commissaire enquêteur à la charge des demandeurs et autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

### 3. Modification du PLU (Sylvain RICOLA)

Il est rappelé en préambule que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 24 Juin 2013 et approuvé par la Préfecture le 13 Juillet de la même année.

Que la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a étendu ses compétences sur le Plan Local d'Urbanisme. Que toute proposition de modification doit faire état d'une délibération du Conseil Municipal et par la suite d'une délibération de conseil communautaire.

Le sujet qui concerne cette délibération porte sur une modification d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et également quelques modifications mineures de rédaction à apporter à certains articles de ce PLU. Cette démarche peut durer environ 6 à 9 mois.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de cette procédure de modification par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Question soumise au vote : Accepter le lancement, la poursuite et l'achèvement par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, de la procédure de modification du PLU. Accepter l'engagement financier par la voie de fonds de concours vers la CA2G, pour un montant défini, Autoriser le maire à signer les documents qui s'y rattachent.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

## Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

- Signature d'un bail commercial par suite de la vacance du local professionnel au 17 Av des vignes, il a été décidé de louer cet espace santé à Madame Jacqueline PRESAS, praticienne en santé naturelle.

- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner, reçue en Mairie 16 novembre 2020 il a été décidé de ne pas préempter les parcelles B 2 007 et 2 008 Rte de Laval pour une contenance totale de 1 598 m<sup>2</sup> de terrain constructible en zone U3 au prix de 60 000€.

## Compte rendus divers

### Commission personnel (Sandra VICENTE)

La commission a travaillé sur trois sujets majeurs :

a) La réflexion et la conclusion pour avis auprès du conseil d'un contrat d'apprentissage secteur administratif

Sollicité par une administrée pour une reconversion professionnelle, la commission personnel a étudié les deux options : stage ou formation

=> L'option du stage n'a pas paru judicieuse pour personne.

=> La formation sur 2 ans plus utile pour tous.

b) Recrutement sur le poste comptable.

=> rappel du travail de mise en commun qui a été fait avec la commune de FAYSSAC sur le recrutement d'un agent intervenant pour 18H (comme actuellement) sur Senouillac et 14h sur FAYSSAC

=> fin des candidatures le mercredi 9 décembre et analyse avec Fayssac et le CDG le jeudi 10 décembre

c) À la suite de la demande de départ de l'agent en charge de l'urbanisme et de l'administration générale pour rapprochement par mutation à sa région de cœur, nous avons accepté cette mutation avec une fin d'exercice dans notre collectivité le Vendredi 11 décembre.

=> Mise en place du remplacement le temps de parution de la nouvelle offre d'emploi.

=> Modification du profil recherché par rapport à la fiche de poste actuelle et offre à paraître dans les prochains jours

## **Groupe de travail matériel** (Nicolas BONDUELLE)

Le programme de renouvellement de matériel prévu cette année 2020 est terminé. Un souffleur, un taille-haie ainsi qu'une bineuse électrique de marque Pellenc ont été commandés. Une cureuse d'occasion a été également commandée auprès de l'entreprise CANE. La plus grande vigilance quant à son utilisation a d'ores et déjà été présentée et demandée à nos utilisateurs.

Dernier devis validé, la bennette pour notre tracteur tondeuse Kubota. Il faut ajouter le renouvellement du détecteur de métaux qui venait de rendre l'âme.

L'idée commune de remplacer progressivement le petit outillage thermique par de l'outillage électrique, nous permet d'avancer dans le sens d'une démarche plus écologique mais aussi de proposer à nos agents comme nos concitoyens une plus-value, tant sur le plan ergonomique pour les uns que sur le niveau de perturbation sonore pour les autres.

Le gros outillage, comme la cureuse, nous offre la possibilité de compléter l'efficacité et l'utilisation de notre épaveuse. En plus de répondre à nos besoins, nous serons peut-être mieux à même de répondre à des besoins mutualisés.

Nous avons amélioré notre outil de travail tout en offrant à nos agents un confort et une sécurité dans leur tâches quotidiennes supplémentaire, ce qui se traduit d'ores et déjà par une motivation accrue.

## **Groupe de travail téléphonie et informatique** (Sylvain RICOLA)

Etude et proposition sur les abonnements téléphoniques, mais aussi l'évaluation de notre parc informatique, la mise en sécurité des données et les copieurs.

- La mise à jour de nos logiciels mairie fournis par JVS implique une réflexion globale. En effet, nous devons migrer nos postes informatiques vers Windows 10 et pour cela upgrader la puissance des 3 PC qui ont plus de 5 ans. De plus, le nouveau besoin de télétravail dans le cadre de la crise sanitaire a mis en lumière la vulnérabilité de notre système informatique aux attaques et à la perte de données.
- De plus, un travail d'optimisation de nos équipements et contrats télécom et internet a été engagé pour d'une part simplifier l'usage et la gestion de l'ensemble et d'autre part réaliser des économies substantielles de près de 25%.
- L'agglomération qui a la compétence école a mis en place un marché pour les copieurs. Pour en appliquer les conditions, la mairie ayant la délégation de gestion de convention doit scinder son contrat IXEO, fournisseur actuel des copieurs mairie et école. Le marché prévoit néanmoins que les collectivités profitent également de ces conditions. A ce titre, une réflexion est lancée sur l'opportunité de rejoindre ce marché porté par l'agglo, en intégrant le fait que nous sommes engagés encore 18 mois.

Ces 3 sujets seront développés en commission Matériels/équipement afin de présenter en janvier un avis et une préconisation au conseil.

## **Groupe de travail voirie** (Nicolas RAYNAL)

- Un inventaire de l'état des voiries communales a été réalisé. Il faut compter 5 km en mauvais état à traiter à court terme et 8km en état moyen. Nous effectuons en moyenne l'équivalent de 2,5 km tous les ans pour un budget de 75 000€. La commission voirie doit se réunir pour donner les priorités pour 2021.
- L'étude entamée sous le précédent mandat sur la révision de certaines priorités routières entre les départementales RD3, RD17 et les voiries communales.
- Le panneau routier manquant ou en mauvais état est aussi en cours d'évaluation.
- Il est également demandé de trouver une solution afin de faire cesser tous les affichages sauvages. Peut-être par arrêté municipal.

## **Groupe de travail embellissement** (Marie BERGOUGNOUX)

Le groupe de travail sur l'embellissement propose de planter des rosiers et d'acheter des pots d'ornement afin de compléter le fleurissement du Centre Bourg. Il a retenu un fournisseur sur trois étudiés. Le conseil demande plus de précision sur le devis retenu, notamment sur le choix des rosiers et le nombre de pots commandés. Un nouveau devis sera proposé pour accord par mail avant signature et commande définitive.

## **Groupe de travail communication** (Sandrine VILLENEUVE)

Des panneaux d'information pour les rendez-vous fermiers du jeudi soir place de l'église ont été réalisés, reste plus qu'à définir leur lieux d'implantation.

Avec la lettre d'information, il sera distribué un flyer invitant les administrés à participer au concours de la plus belle maison illuminée.

## **Groupe de travail école** (Sandra VICENTE)

Le programme de construction du restaurant scolaire à Cestayrols qui servira les enfants de Senouillac et Fayssac suit son cours.

Une discussion porte à l'heure actuelle avec l'agglomération sur la formation des 2 agents concernés afin qu'ils attaquent dans les meilleures conditions possibles.

Besoin à prendre en compte : volume plus important de repas, nouveau matériel, 1ère expérience pour l'agent de Senouillac en réalisation de restauration collective et perfectionnement ou amélioration des plats proposés.

## **Travail sur le petit patrimoine rural** (Michel PIERIE)

Issu d'une réflexion de la nouvelle commission ruralité de l'agglomération, mais aussi d'un constat d'un manque flagrant d'utilisation des subventions leader. Il est proposé à chaque commune de proposer des projets sur de la réhabilitation de petit patrimoine. Ex : Les objets et sites bâtis et du paysage qui possèdent une valeur historique et culturelle : Lavoirs, sculptures, églises/chapelles, ponts, châteaux/tours, pigeonniers, puits/fontaines, murs/murets...

L'agglomération demande aux communes d'identifier des projets **avant le 31 décembre 2020** et s'engage à appuyer par la suite la constitution des dossiers leaders.

- Groupement des projets au sein d'une entente entre plusieurs communes avec un chef de file administratif,
- Valorisation du projet final auprès des publics, des habitants et/ou des touristes
- Montant total des projets par entente > 25 000 € HT
- Participation Leader maximum : 48% du coût total
- Participation minimale de la commune : 20% du coût total
- Afin d'optimiser le Leader et de réduire la participation communale, il est préconisé d'obtenir une subvention de l'Etat à hauteur de 32% du coût total.

Il est proposé au conseil de profiter de cette opportunité pour relancer le projet de réhabilitation du lavoir de Mauriac, resté jusqu'alors en manque de financement.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **Compte rendu sur l'avancement du projet d'assainissement du secteur de Mauriac**

- Le projet d'assainissement de Mauriac a été présenté en commission à l'agglomération en présence des organismes susceptibles de nous apporter des subventions (agence de l'eau et département). Pour l'instant cela reste compliqué et les subventions proposées ne sont pas à la hauteur de nos attentes pour trouver un équilibre financier. Une nouvelle étude doit être affinée. Le groupe de travail assainissement sera convoqué en janvier prochain.

- Assainissement en général : A la suite de la conférence des maires de lundi 7 Décembre, il semble que le retour pour convention en gestion directe financière soit abandonné, seule la gestion fonctionnelle retournerait à la commune. Il n'y aurait pas de retour avec budget autonome. Cela correspondrait à continuer comme l'exercice 2020. Toutefois, un équilibre financier analytique par commune sera requis.

## **Questions des élus :**

- Gilles FORT demande où en est le projet du lieu de vie ?

Sylvain RICOLA informe que justement le CAUE doit faire son compte rendu le 16 Décembre.

- Gilles FORT demande où en est le dossier du patus de Galdou ?

Bernard FERRET informe que cela suit son cours, le dossier est chez le notaire pour une rectification à la suite du décès d'un des propriétaires.

- Marie BERGOUGNOUX demande s'il n'est pas possible d'apporter quelques modifications à l'article 7 du règlement intérieur et propose que les commissions puissent engager certains achats sans appeler forcément le vote systématique du Conseil.

Bernard FERRET confirme que ce point a aussi été identifié et qu'il sera abordé par le groupe qui a participé à la rédaction de Règlement intérieur actuellement en cours.

- Marie BERGOUGNOUX demande s'il est possible de mettre en débat la possibilité d'installer des caméras de surveillance au Centre Bourg, afin de pallier à certaines dégradations et incivilités.

Bernard FERRET propose que ce débat, qui se veut être sensible, soit abordé ultérieurement et pas en fin de conseil.

- Gilles FORT s'interroge sur le fait que le Maire ne parle pas du problème que rencontre le boulanger avec son four.

Au dire du boulanger ce four devrait être réparé ou même remplacé.

- Bernard FERRET indique que pour étudier les possibilités de réparation ou de remplacement, il faut avoir des éléments. Il se trouve qu'il demande depuis plus d'un mois ces éléments au boulanger en vain. Le four semble fonctionner malgré tout. Si le boulanger souhaite investir dans un nouveau four cela peut s'étudier. Comme s'il est en panne, nous nous devons d'assurer les réparations. Pour rappel, le four appartient à la mairie et fait partie intégrante du bail.

## Information diverses.

- Prêt d'un radar pédagogique par le département en 2021.

- Antenne Free du stade : À la suite d'une première mise en service, il y a eu un problème avec le faisceau hertzien. Le Maître d'œuvre en charge du projet doit y retourner pour régler ce dysfonctionnement. Si tout se passe bien, le site devrait être mis en service sous 2 à 3 semaines.

**Fin de séance 23h 50**

**Prochain conseil : prévu le Mardi 12 janvier 2021 à 20h15**

Bernard FERRET	Nicolas BONDUELLE	Sandra VICENTE	Francine DANIEL	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO	Sylvain RICOLA	Guilène ANDURAND	Michel PIERIE	Marie BERGOUGNOUX
Sandrine VILLENEUVE	Nicolas TRICHAUD	Gilles FORT	Corinne ROJO Procuration à G. FORT	Jacques RIVIEYRAN